

5043

Bibliothèque de l'Orient

J. TOUTAIN

ALESIA

ET LA POLITIQUE COLONIALE DE ROME

Extrait de *Pro Alesia*, N^o Série, t. XII-XIV.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VI^e)
—
1930

Bibliothèque Maison de l'Orient



129194

ALESIA

ET LA POLITIQUE COLONIALE DE ROME ⁽¹⁾

Les grandes entreprises coloniales sont parfois tenues pour des faits caractéristiques des temps modernes, et l'on pense volontiers qu'elles ne peuvent être antérieures aux lointains voyages maritimes, aux merveilleuses découvertes géographiques du xv^e et du xvii^e siècle, à l'expansion des principales nations européennes vers l'Afrique centrale et méridionale, vers les Indes et l'Extrême-Orient, vers l'Amérique et l'Australie. C'est là une vue historique tout à fait étroite et inexacte. Il y a eu, dès l'antiquité, des peuples colonisateurs, et chacun de ces peuples a exprimé, dans son œuvre coloniale, son génie propre. Sans doute le domaine, dans les limites duquel ces entreprises ont été réalisées, n'était guère étendu par comparaison avec notre mappemonde, et ce qu'on appelle parfois la terre connue des Anciens se groupait surtout autour de la Méditerranée. Il n'en est pas moins vrai que, sous une forme matériellement restreinte, le problème colonial s'est posé devant l'esprit humain, il y a au moins trente siècles. Sans même remonter aux grands empires de l'Orient classique, à ces Etats vastes et complexes que fondèrent les souverains de

(1) Lecture faite à la réunion solennelle tenue par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, le 22 août 1926, à Alise-Sainte-Reine, sous la présidence de M. P. Doumer.

l'Égypte pharaonique, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Perse et pour nous en tenir aux peuples dont notre civilisation a hérité quelques-uns de ses traits originaux, les Phéniciens, les Grecs, puis les Romains ont créé des colonies, ont pratiqué une politique coloniale.

L'empire romain, n'était, à vrai dire, qu'une réunion de colonies. Lorsqu'il fut complètement formé, il se composait de régions aussi dissemblables qu'éloignées les unes des autres : n'est-ce point un résultat d'une portée remarquable, que l'Etat romain ait groupé sous les mêmes lois les Iles Britanniques et l'Égypte, l'Espagne et la Syrie, la Gaule et l'Asie-Mineure, la Belgique et la Tripolitaine, la Transylvanie et le Maroc ? Une telle concentration de pays et de peuples sous une seule et même autorité n'avait jamais été réalisée auparavant ; elle ne l'a plus jamais été depuis la fin des temps antiques. Pour maintenir l'unité d'un pareil empire, pour lui donner d'abord, pour soutenir ensuite pendant plus de trois siècles sa solide armature, malgré la diversité des sols, des climats, des races, des langues, des civilisations, il fallut une politique ferme sans brutalité, souple sans indécision ni faiblesse, capable à la fois de continuité et d'évolution.

Comment cette politique fut-elle appliquée à la Gaule, et particulièrement à Alesia ?

Les problèmes que doit résoudre une nation victorieuse dans sa conduite à l'égard des peuples qu'elle a vaincus et des terres qu'elle a conquises sont multiples et complexes. Ils ne se présentent peut-être pas tous, en même temps, ni partout, avec la même gravité. Il est toutefois difficile qu'une œuvre coloniale de quelque envergure ne comporte pas un problème ethnique ; — un problème politique et administratif ; — un problème religieux ; — un problème intellectuel, artistique et moral ; — un problème économique, enfin.

Après la soumission de la Gaule et sa réduction en province romaine, qu'advint-il des masses humaines qui la peuplaient au temps de son indépendance ? On sait comment, par l'effet de certaines colonisations européennes, des populations ont disparu

presque complètement en Australie, dans l'Amérique du Nord, comment d'autres sont aujourd'hui en voie de disparition, en Nouvelle-Zélande, par exemple. Rien de pareil ne se produisit dans la Gaule romaine. On a souvent insisté sur la cruauté avec laquelle César traita ses adversaires gaulois, sur les massacres qu'il ordonna au cours de ses campagnes. Ce sont là faits de guerre, qui nous révoltent et nous indignent justement. Mais, la lutte finie et la soumission obtenue, les vaincus de la veille furent traités avec douceur. Les Gaulois ne furent ni détruits, ni déportés. Les habitants de la Gaule romaine furent en immense majorité les descendants des Celtes d'autrefois. M. Camille Jullian, dans sa magnifique *Histoire de la Gaule*, évalue à quarante millions d'âmes (1) la population du vaste territoire qui n'avait d'autre limite à l'est que le cours du Rhin, qui comprenait, outre la France d'aujourd'hui, la Belgique, une partie de la Hollande, la Rhénanie, presque toute la Suisse. Sur ces quarante millions d'êtres humains, il n'y avait que 500.000 colons ou étrangers (2). Les Gaulois ne furent ni dépouillés de leurs biens ni évincés de leurs terres au profit des vainqueurs. Rome fonda quelques colonies militaires dans le sud-est du pays, à Narbonne, à Béziers, à Orange, à Fréjus ; elle créa, en des sites heureusement choisis, quelques villes neuves, Vienne, Lyon ; d'autres cités se développèrent progressivement autour des camps installés sur la frontière du Rhin, Strasbourg, Mayence, Cologne. Mais, dans l'ensemble de la Gaule, ce furent les anciennes races qui demeurèrent à peu près partout en possession du sol. Ici même, sur notre Mont Aussois, il n'a été trouvé jusqu'à présent aucune trace soit de colonisation militaire, soit d'immigration officielle et collective. Si pauvre que soit la moisson épigraphique récoltée dans les ruines d'Alesia, n'est-il point significatif que nous trouvions, parmi les noms lus sur les inscriptions, ceux de *Remus*, Remois ou Champenois, de *Morînus*, Flamand ? Le sang gaulois ne semble avoir été mêlé à Alesia de sang étranger, latin, grec ou oriental, que dans une proportion infime, si même il l'a été.

(1) T. V, p. 27.

(2) Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 25.

A ces populations laissées et demeurées sur place, Rome n'imposa pas violemment, par un acte impérieux d'autorité, une administration uniforme, calquée sur celle du Latium ou de l'Italie. A la tête de chacune des provinces, instituées dans la Gaule pacifiée et protégée par les confins militaires du Rhin, à la tête de la Narbonaise, de l'Aquitaine, de la Lugdunaise, de la Belgique furent placés des gouverneurs, entourés d'un état-major peu nombreux de hauts fonctionnaires. Mais la vie municipale, dirigée par des magistrats locaux, d'origine indigène, fut encouragée, favorisée, on peut même dire créée en maints endroits. Chez les Romains, comme en Grèce, la cité, la ville a été la vraie cellule sociale et politique, l'élément le plus vigoureux, le plus profondément enraciné de la vie collective. Dans la Gaule romaine, les villes se multiplièrent, non plus lieux de refuge où les populations du voisinage accouraient en cas de danger, mais cités ouvertes, ornées de monuments et d'œuvres d'art, foyers d'une activité pacifique et laborieuse, au rythme normal et régulier. Notre patrie assista alors à une véritable éclosion de l'urbanisme.

A cet égard, l'histoire d'Alesia sous l'empire romain présente un intérêt tout particulier. Il est à peu près certain que la ville ne fut pas détruite systématiquement après la victoire de César. Seul des historiens anciens, Florus fait allusion à un saccage de ce genre (1) ; mais l'étude critique de ce texte permet de penser qu'une confusion s'est produite ici entre Alesia et Gergovie. Même en admettant que l'oppidum gaulois ait été brûlé par le vainqueur de Vercingétorix, une ville nouvelle s'éleva sans retard sur son emplacement ; le théâtre gallo-romain était construit dès l'époque d'Auguste, comme l'ont prouvé plusieurs monnaies découvertes dans ses fondations, monnaies dont quelques-unes sont antérieures à l'ère chrétienne (2). Sous les édifices publics et les demeures privées de la ville nouvelle, nous avons constaté l'existence des foyers et des fonds de cabanes de l'époque gau-

(1) Florus, III, 10.

(2) *Pro Alesia*, Nouvelle Série, t. IX-X, p. 272.

loise ; c'est donc exactement sur le site occupé au temps de l'indépendance que la cité gallo-romaine a succédé à la forteresse celtique, et elle en a gardé le nom.

Une telle destinée, à première vue toute banale, s'oppose pourtant à celle de deux autres villes, qui avaient joué comme Alesia un rôle éminent dans la guerre contre César, Gergovie, capitale des Arvernes, Bibracte, capitale des Eduens. L'une et l'autre disparurent après la conquête romaine. Le plateau, qui avait porté Gergovie à l'est de la chaîne principale des monts d'Auvergne, demeura désert ; les Romains fondèrent plus bas, plus près de la plaine, une ville nouvelle, à laquelle fut donné un nom nouveau, Augustonemetum = le Bois d'Auguste, aujourd'hui Clermont-Ferrand. Le sommet du Beuvray, que couronnait jadis Bibracte, fut abandonné ; une cité neuve fut créée par Rome dans la vallée de l'Arroux, sous le nom d'Augustodunum = la Colline d'Auguste, aujourd'hui Autun. Ici donc tout fut délaissé, le site et le nom. Alesia, au contraire, tout en prenant un aspect nouveau, resta fièrement campée sur sa montagne et garda son vieux nom.

Le sort fait à notre ville, s'il contraste avec le châtimeut infligé à Gergovie et à Bibracte, s'explique soit par les péripéties de la guerre, soit par la politique qu'ont inaugurée à Rome, en matière coloniale, César et Auguste. Le nom de Gergovie rappelait et l'explosion même de la révolte préparée par le grand chef arverne Vercingétorix et le grave échec subi par le futur vainqueur des Gaulois. Au nom de Bibracte se rattachait le souvenir de l'assemblée, dans laquelle avait été décidée la lutte à outrance contre Rome et qui avait vu s'accomplir la défection des Eduens. La disparition des deux villes et de leurs noms mêmes était une satisfaction donnée à l'orgueil et aux rancunes de César. Alesia au contraire, avait été le théâtre de la victoire décisive remportée par Rome. Cette gloire de la ville ne suffit pourtant pas, croyons nous, à expliquer le traitement favorable qui lui fut accordé. Ce traitement doit être rapproché d'autres décisions, qui furent prises à la même époque par César, confirmées et réalisées par Auguste. Au temps de la République romaine, les villes sous les

murs desquelles s'étaient livrées d'importantes batailles et qui personnifiaient, pour ainsi dire, les ennemis du nom romain, Corinthe en Grèce, Carthage dans l'Afrique du nord, Numance au cœur de l'Espagne, avaient été détruites de fond en comble ; à Carthage même, l'emplacement de la cité avait été voué aux dieux infernaux et par là même interdit à toute installation humaine. C'était là une politique de colère, inintelligente et barbare. César, puis Auguste en prirent exactement le contrepied. L'un après l'autre, ils relevèrent de leurs ruines Corinthe et Carthage ; ils comprirent tout l'avantage que le monde romain devait tirer de ces deux sites magnifiques ; la justesse de leurs vues fut démontrée par l'éclatante prospérité que ces deux ports atteignirent aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La survivance d'Alesia sur le Mont Aussois, avec son nom gaulois, sa transformation en une ville gallo-romaine parée de monuments, nous fournissent peut-être un autre exemple de la même politique, à la fois généreuse, perspicace et habile.

Il faut cependant noter qu'Alesia paraît avoir subi une déchéance au moins partielle. D'après les *Commentaires* de César, elle avait été, au temps de l'indépendance gauloise, la capitale d'une tribu, la tribu des Mandubiens, dont le territoire, de médiocre étendue, s'intercalait entre les deux puissantes cités des Eduens, au sud, et des Lingons, au nord. Or, sous l'empire romain, il n'est plus question des Mandubiens. Alesia est tombée au rang d'une simple bourgade, rattachée sans doute à la cité des Eduens, puisqu'au début du moyen âge elle était soumise à la juridiction ecclésiastique de l'évêque d'Autun. Elle formait, avec son territoire, une circonscription rurale, un *pagus*, administrée par un fonctionnaire que désignaient les pouvoirs municipaux d'Autun. Certes, le haut magistrat romain, placé par le gouvernement impérial à la tête de la province de Lugdunaise, dont faisait partie la cité des Eduens, n'était pas sans avoir un droit de regard et même d'intervention dans la gestion des affaires locales, dans la perception des impôts fonciers ou personnels exigés par le gouvernement impérial, dans le maintien de l'ordre et de la sécurité ; mais ce contrôle et cette intervention n'avaient

rien de tâtillon, de minutieux ni d'oppressif, si tout marchait régulièrement. Dans les limites des lois générales promulguées par Rome, les pouvoirs locaux avaient les coudées franches. On a reconnu depuis longtemps que Rome gouvernait et administrait ses provinces de haut, de très haut même.

Si l'une des conditions de cette politique très large et plutôt généreuse était le loyalisme des populations assujetties, loyalisme qui s'exprimait dans l'exact paiement des impôts et dans l'obéissance aux lois romaines, une autre condition non moins indispensable était l'adhésion aux cultes officiels de l'Etat, en particulier à la religion de Rome et d'Auguste. Il peut paraître étrange à nos esprits modernes qu'un caractère divin soit attribué à une ville et à un souverain ; c'était là une conception courante dans l'antiquité, à dater du jour où la Grèce et Rome subirent l'influence de l'Orient. Les maîtres de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Perse étaient tenus par leurs sujets pour des fils de dieux et pour des dieux eux-mêmes. Alexandre, après la conquête de l'Asie, hérita cette auréole du Grand Roi qu'il avait vaincu et dont il possédait l'empire. Ses successeurs, puis Rome, enfin les empereurs romains prirent rang de divinités. Comme à toute divinité, on leur rendit un culte, on leur dédia des temples ; on institua, pour leur rendre hommage, des prêtres, des cérémonies, des fêtes publiques et officielles. Sauf les chrétiens, tous les habitants de l'empire romain reconnurent la divinité de Rome et d'Auguste et l'honorèrent à l'envi. Cette forme religieuse du loyalisme ne connut comme adversaires que les fidèles de Jésus. En Gaule, un sanctuaire magnifique fut fondé, aux portes de Lyon, au pied de la colline de Fourvière, dans la presque île allongée que forment à leur confluent le Rhône et la Saône ; dans ce sanctuaire se dressait un autel, sur lequel on lisait la dédicace *Rom(ae)* et *Aug(usto)*, à Rome et Auguste, autel dont l'image fut gravée sur d'innombrables monnaies frappées au début de l'empire. Chaque année des délégués envoyés par toutes les cités des Trois Gaules, l'Aquitaine, la Lugdunaise, la Belgique, se réunissaient dans ce sanctuaire ; leur réunion

s'appelait le Conseil des Gaules. Ils élaient parmi eux un président, qui assumait la charge de veiller à la célébration du culte impérial et des fidèles qui l'accompagnaient ; ce personnage portait le titre de Grand-Prêtre de Rome et d'Auguste. De nombreuses inscriptions, découvertes les unes sur l'emplacement du sanctuaire de Lyon, les autres en maintes parties de la Gaule, nous apprennent que ces grands-prêtres étaient originaires des cités les plus diverses. Un fragment, malheureusement mutilé, trouvé sur le Mont Aussois (1), indique probablement que l'un de ces grands prêtres habitait Alesia, puisque ce fragment porte la mention du titre officiel, grand prêtre de Rome et d'Auguste.

Les trois divinités adorées à Rome sur le Capitole, Jupiter, Junon et Minerve, passaient aussi pour protéger l'empire ; c'était encore faire acte de sujet fidèle et loyal que de les honorer. L'un des bas-reliefs le mieux conservés de notre Musée représente précisément la Triade Capitoline.

Les cultes officiels de l'État romain ne rencontrèrent donc aucune opposition chez les habitants d'Alesia.

Si le gouvernement impérial ne supportait pas que les provinciaux fussent indifférents envers ces cultes, il les laissait, avec une tolérance parfaite, libres d'adorer leurs dieux nationaux ou locaux, sous la seule réserve que les rites pratiqués en l'honneur de ces dieux ne fussent pas contraires aux lois romaines et que les prêtres de ces dieux ne se fissent pas les agents ou les conseillers d'une résistance dangereuse à l'autorité impériale. En Gaule, les sacrifices humains furent interdits ; les Druides, jadis tout puissants, non seulement comme prêtres, mais encore comme juges, comme arbitres entre les partis qui se disputaient le pouvoir dans les cités, comme éducateurs de la jeunesse, ou bien disparurent ou bien durent se résigner au rôle modeste de prêtres populaires et ruraux. Aucune atteinte ne fut portée aux cultes eux-mêmes. En ce qui concerne Alesia, laissons de côté, pour éviter toute objection, ce curieux monument dolménique dont le caractère religieux n'est pas reconnu de tous les archéologues. Deux

(1) C. I. Lat., XIII, 11250.

autres cultes, deux autres sanctuaires importants attestent la survivance durable du passé religieux. Au cœur même de la ville, dans l'édifice considérable que nous appelons le Monument à crypte, était adoré le couple divin Ucuëtis et Bergusia, dont l'origine celtique n'est pas douteuse ; à l'extrémité orientale du Mont Aussois, le dieu des sources qui jaillissent là, jadis invoqué sous le nom de Moritasgus, joignit à ce nom indigène le nom gréco-romain d'Apollon et continua, sous le double vocable d'Apollon Moritasgus, d'attirer autour de ses piscines et sous les portiques qui ornaient son temple, de nombreux fidèles désireux d'obtenir la guérison de leurs misères physiologiques, spécialement de leurs maux d'yeux (1).

Entre dieux païens, les uns venus de Rome et par delà Rome de la Grèce et de l'Orient, les autres indigènes et depuis longtemps sans doute installés dans le pays, la paix religieuse régna dans Alesia comme dans toutes les autres cités du monde romain, parce que l'idée de la propagande, de l'apostolat, de l'offensive contre les autres religions en tant que religions, demeura toujours étrangère à toutes les formes du paganisme.

Les solutions libérales données par Rome au problème ethnique, au problème politique et administratif, au problème religieux, que pose spontanément, pour ainsi dire, toute œuvre coloniale, favorisèrent le rapprochement des vainqueurs et des vaincus de la veille, des maîtres et des sujets, dans l'ordre de la vie intellectuelle, esthétique et morale. Dans ce domaine, il n'est pas douteux, il est logique, il est reconfortant que l'influence s'exerce dans le sens du progrès, c'est-à-dire du peuple dont la civilisation est le plus développée sur celui dont la civilisation se trouve encore à un stade inférieur. Rien n'est plus vrai, d'une vérité plus générale et plus humaine, que le mot fameux d'Horace :

*Graecia capta ferum victorem cepit et artes
Intulit agresti Latio.*

(1) Cf. Espérandieu, *Bulletin archéologique du Comité*, 1912, p. 34 et suiv.

Sur Rome victorieuse, encore à demi barbare, la Grèce, malgré sa décadence et sa défaite, exerça la suprématie intellectuelle, et ce fut elle qui civilisa le Latium demeuré agreste. L'Islam lui-même, au moment de son irrésistible expansion, lorsqu'il fut entré en contact avec la civilisation byzantine en Syrie, en Asie-Mineure, en Egypte, en subit l'action, et ce fut par son intermédiaire, par l'intermédiaire des universités musulmanes de l'Afrique du Nord, que l'Occident, après le trouble profond causé par les invasions germaniques, retrouva plusieurs des grands écrivains de la Grèce antique, entre autres Aristote.

Quoi que l'on pense de l'avenir qui pouvait être réservé à la civilisation gauloise, à l'heure où se produisit le contact entre elle et la civilisation gréco-romaine, elle lui était nettement inférieure. Dès lors ce furent les Gaulois, devenus les Gallo-Romains, qui se mirent à l'école des lettres, des arts, de la philosophie classiques. Les fils de bonne famille, après des études faites dans les écoles élémentaires, furent envoyés dans les écoles, qu'on peut appeler supérieures, de Toulouse, de Marseille, de Bordeaux, d'Autun. Alesia, jusqu'à présent, ne nous a fourni à cet égard aucun renseignement précis. Mais ce n'est pas, croyons-nous, abuser du droit qu'a l'historien de recourir à l'hypothèse que de se représenter des jeunes gens d'Alesia se rendant à Autun pour s'initier dans cette ville, de création romaine, aux beautés des littératures grecque et latine. Sans que l'idiome celtique ait disparu, puisque du sol du Mont Aussois ont été exhumées deux inscriptions gauloises, dont l'une au moins date de l'empire, la langue latine fut employée, fut parlée et fut écrite à Alesia. Plusieurs fragments épigraphiques l'attestent formellement. Les plus significatifs de ces fragments sont les ex-voto, rédigés en latin, qui ont été découverts dans les deux sanctuaires d'Ucuetis et Bergusia, d'Apollon Moritasgus. Même lorsqu'ils s'adressaient à leurs vieilles divinités indigènes, les habitants d'Alesia usaient du latin. La connaissance de cette langue ouvrit à leur développement intellectuel une carrière pour ainsi dire illimitée.

Les œuvres d'art, importées en Gaule de l'Italie et de la Grèce, et celles de provenance gauloise qui s'en inspirèrent introduisirent

dans l'antique cité un autre germe de progrès d'une remarquable fécondité. Les édifices publics, les demeures particulières se construisirent à l'imitation, sur le modèle des monuments et des habitations de Rome ; les uns et les autres furent ornés de colonnes, de chapiteaux, de reliefs, de mosaïques. La sculpture, inconnue dans la Gaule indépendante, les peupla de figures et de motifs tantôt élégants, tantôt frustes et maladroits ; statues et bustes de pierre ou de bronze, figurines de terre cuite, poteries de forme gracieuse, aux flancs couverts des sujets les plus variés, se multiplièrent en tous lieux. Les témoins de cette évolution emplissent notre Musée. Dans quelques-uns de ces petits monuments, on saisit un reflet, lointain sans doute et obscurci, de l'idéalisme et de la grâce hellénique ; d'autres trahissent l'influence du vigoureux et sincère réalisme qui caractérise l'art romain. Le cadre de la vie publique et privée, jadis grossier et réduit à quelques objets habilement fabriqués, armes, bijoux, fibules, s'embellit ; il plaça sous les yeux des Gaulois un peu de beauté et je ne sais quel effort esthétique.

Que savons-nous de la vie morale des Gallo-Romains d'Alesia ? Rien, à vrai dire, de précis. Du moins pouvons-nous admettre que cette vie morale était dirigée par les mêmes principes, dominée par les mêmes idées que dans le reste de la Gaule. Ici encore l'influence des conceptions gréco-romaines est incontestable : « Si nous essayons de pénétrer jusqu'aux âmes des hommes, a écrit M. Camille Jullian, celles que nous pourrions voir nous apparaîtront semblables à des âmes de Grecs et de Romains. On cherche une pensée, une qualité, un sentiment gaulois : on ne trouve que l'idéal humain des peuples classiques, et c'est à croire que Rome, en soumettant la Gaule, l'a façonnée à ses vertus et à ses vices. » (1)

Cette évolution intellectuelle, artistique et morale s'est faite sans violence ni brutalité. Il ne semble pas qu'il y ait eu dans les esprits ni dans les cœurs de rudes combats entre les traditions ancestrales et l'apport classique. Ce fut d'un élan spontané que les descendants des Gaulois accueillirent la civilisation introduite

(1) *Histoire de la Gaule*, t. VI, p. 235.

dans le pays par leurs vainqueurs, civilisation qui représentait alors comme la synthèse des civilisations méditerranéennes.

Ce fut donc, en dépit de quelques soulèvements locaux et éphémères, au milieu de la paix, sans troubles prolongés ni guerres générales, que la Gaule fut colonisée. Les légions romaines, échelonnées le long du Rhin du lac de Constance à la Mer du Nord, la protégeaient contre les invasions des pillards de Germanie. Sous la suprématie de Rome, les rivalités de tribu à tribu, les querelles des partis avaient dû s'apaiser. La sécurité contre les dangers extérieurs, la concorde dans la vie nationale, sont parmi les conditions les plus favorables à la prospérité économique, à l'essor du travail sous toutes ses formes. L'administration impériale contribua plus directement encore à cet essor et à cette prospérité en substituant aux vieux chemins gaulois, mal nivelés et cahoteux, ces voies romaines à la chaussée aplanie et régulière, qui traversaient le pays de la Méditerranée au Rhin, à la Manche, à l'Atlantique. Ces voies ont tenu, dans la politique coloniale de Rome, la place que les chemins de fer tiennent dans la politique coloniale des peuples modernes. La Gaule romaine fut une des provinces les plus riches de tout l'empire ; elle fut riche par l'agriculture, riche par l'industrie, riche par le commerce.

Alesia, au milieu de cette prospérité générale, sut garder ou acquérir une physionomie particulière. Outre le labeur habituel, normal, labeur agricole et pastoral pour mettre en valeur les terres environnantes, labeur quotidien qui consistait à fabriquer les menus objets nécessaires à la vie courante, à construire, à réparer, à entretenir monuments publics et demeures privées, nous y saisissons les traces certaines de trois industries actives et prospères. Que la métallurgie, en particulier la métallurgie du bronze y fût pratiquée, c'est ce que nous apprennent les creusets et les débris de creusets en terre réfractaire trouvés sur place en maints endroits divers ; l'importance de l'industrie céramique a été révélée par l'abondance extraordinaire des poteries et des fragments de poteries exhumés du sol et par la présence de plusieurs fours de potiers au milieu des ruines ; enfin l'industrie de l'os est attestée par la découverte de véritables dépôts d'os

d'animaux, fauves ou domestiques, déjà à demi taillés et comme préparés pour un travail plus fin.

Sûrs du lendemain, confiants dans l'avenir grâce à la paix et à l'ordre que le gouvernement et l'administration de l'empire assuraient à la Gaule, les habitants d'Alesia, comme leurs compatriotes Gallo-Romains, consacraient au travail fécond les forces et le temps qu'il avaient trop souvent dépensés jadis en guerres civiles et en querelles intestines. M. Camille Jullian, qui n'est pas suspect de partialité en faveur de la civilisation romaine, ne peut pourtant pas méconnaître cette prospérité : « De ce travail intense de toute une nation, il résulta chez les Gaulois, comme il fallait s'y attendre, moins de gêne pour le pauvre, plus de luxe pour le grand. » (1)

Telle fut la politique coloniale des Romains. Une telle politique, qui respecte et qui ménage tout ce qui représente le passé, qui laisse, dans les limites et sous les conditions nécessaires à l'hégémonie de la puissance victorieuse, un jeu relativement libre à toutes les formes de l'activité locale, qui ne demande le sacrifice d'aucun sentiment religieux et qui ne cherche même pas à le modifier, qui favorise l'essor des forces fécondes et la mise en valeur de toutes les ressources naturelles ; une telle politique, qui, loin de faire table rase du passé, s'efforce d'en tirer parti pour améliorer le présent et pour préparer un avenir encore meilleur, c'est, en tenant compte de la différence des temps, des nécessités géographiques et du progrès moral, ce que l'on appelle aujourd'hui le système du protectorat. C'est la politique que vous avez pratiquée, Monsieur le Ministre, dans votre gouvernement général d'Indo-Chine, avec une science des réalités économiques, avec une générosité sociale, avec un souci perspicace de l'évolution nécessaire, avec une largeur de vue et une grandeur d'âme, que ne pouvaient posséder ni connaître les meilleurs des proconsuls romains, parce que, ces hautes qualités à la fois politiques et morales, c'est la fleur même exquise, originale et charmante du génie français !

J. TOUTAIN.

(1) *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 351.



Le Puy. — Impr. *La Haute-Loire*. boulevard Carnot, 23.